

**Communiqué de Médecins de Famille Neuchâtel (MFNe) et de la Société Neuchâteloise de Pédiatrie (SNP) du 25.04.2014 concernant la votation du 18 mai 2014 « Soins médicaux de base »**

Des soins médicaux de base de qualité accessibles à tous constituent un bien essentiel. Ils doivent figurer de ce fait dans la Constitution. C'est pourquoi MFNe et SNP recommandent à la population neuchâteloise d'accepter le contre-projet du Conseil Fédéral « OUI aux soins médicaux de base ».

L'introduction du nouvel article constitutionnel permettra de mettre en oeuvre les différents axes proposés par le plan directeur (Masterplan) du conseiller fédéral Berset:

- mesures pour la formation et la recherche en médecine de famille et de l'enfance
- développement de chaires dans chaque faculté de médecine du pays. Renforcement de la visibilité de la médecine de famille et de l'enfance au niveau universitaire
- soutien politique et financier à l'assistantat au cabinet médical et à des cursus de formation régionaux pour les futurs médecins de famille et de l'enfance, essentiel pour la relève
- rémunération appropriée des prestations fournies par la médecine de famille et de l'enfance afin d'améliorer l'attrait pour la profession (liste des analyses de laboratoire et révision de la structure du tarmed)

En cas de refus, les médecins de famille et les pédiatres neuchâtelois craignent que les soins médicaux de base ne puissent plus être garantis. En effet, la pénurie déjà présente dans le canton de Neuchâtel ne pourra alors que s'aggraver.



Par son groupe de presse

Dr D. Bünzli, Dr Ph. Krayenbühl, Dr J. Rilliot, Dr Dr A. Tzaut

**SOCIETE NEUCHATELOISE DE PEDIATRIE**

Par son comité

Dr S. Cottier-Lehmann, Dr V. Froidevaux, Dr M. Giordano, Dr B. Laubscher, Dr V. Widmeier-Pasche